

■ **S.I. Le Verger Gare S.A.**, à Lully (VD), opérations immobilières (FOSC du 29.06.2000, p. 4406). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte le 15 février 2001. La raison sociale devient: **S.I. Le Verger Gare S.A. en liquidation**. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 4 avril 2001. Une opposition à la radiation a été formée.

Journal no 1332 du 31.01.2002
(00328800 / CH-550.1.003.912-7)